

# TECHNIQUE D'AUDITION DES TÉMOINS LORS DES CAS D'OBSERVATIONS DE Foudre EN BOULE

Philippe OLLIER

*Laboratoire de Recherche sur la Foudre, unité de recherche Pégase, 15190 Champs-sur-Tarentaine, France  
pollier@labofoudre.com, www.labofoudre.com*

Le point commun entre la quasi-totalité des témoignages liés à une observation de la foudre en boule ou à une manifestation lumineuse liée à la foudre est l'incrédulité pour l'observateur.

L'argument récurrent est que le témoin ne sera pas pris au sérieux, et que la véracité de ses dires sera remise en cause, la peur du ridicule joue un rôle très important, tout autant que la grande hésitation à rapporter une observation dans certaines catégories professionnelles.

Souvent, les témoignages (le plus souvent spontanés) s'avèrent être partiellement ou totalement déformés en rapport de la réalité des faits, non pas que l'observateur modifie sciemment l'événement, mais parce que certains facteurs étroitement liés au conscient et à l'inconscient donc à la perception personnelle, à la peur, au choc, à la présence d'un phénomène inconnu, à la personnalité du témoin, au niveau de culture générale ou scientifique...etc. Autant de variables qui vont produire au final un témoignage fiable, donc le plus proche de la réalité des faits.

Le procès-verbal d'audition est appelé « témoignage foudre » afin d'éviter toute confusion avec le domaine judiciaire, confusion qui pourrait être réhabilitaire dans la mise en confiance de la personne qui va déposer son témoignage. Il a pour but de confronter dans un climat de confiance entre le témoin et l'enquêteur les éléments de l'observation pour en retirer un substrat que nous appellerons « témoignage fiable ».

La technique d'audition utilisée qui donne les meilleurs résultats est inspirée de la méthode PROGREAI (Processus Général de Recueil des Entretiens, Auditions et Interrogatoires).

Cette technique consiste pour l'enquêteur à obtenir de la part du ou des témoins des éléments sur un événement précis, le tout dans un climat d'écoute et de confiance mutuelle. Elle se divise en plusieurs phases :

- Contact avec le témoin avec mise en confiance réciproque. A noter que le lieu de l'entretien et la tenue vestimentaire de l'enquêteur peuvent intervenir sur le bon déroulement du recueil des renseignements et la mise en confiance. Bien expliquer au témoin que le témoignage ne peut être utilisé que dans un cadre scientifique et reste strictement confidentiel. Lors de la phase de mise en confiance, il faut demander au témoin la possibilité d'enregistrer la conversation et éventuellement de filmer l'entretien.

- L'enquêteur instaure une conversation à bâtons rompus sur des sujets apparemment éloignés des faits. En évoquant sa famille, ses amis, son travail ou ses passions, le témoin va inconsciemment relever des traits de sa personnalité très précieux.

- Approche générale des faits ou de l'événement tout en laissant parler librement et aisément le témoin sans intervenir directement et sans contradiction.

- L'enquêteur confronte le témoin à sa version des faits, en lui demandant de préciser un maximum de détails, de plus en plus précis, dans une période donnée (J- à J+).

- Après une pause (café, collation...) reprise et fin de l'audition du témoin basé sur des questions – réponses, et acter les faits avec précision.